

AMÉLIORER LA GESTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DANS LES PORTS

Objectifs opérationnels

Participer à l'amélioration de la qualité (nutriments, matière organique) des eaux marines et côtières

Limiter les pollutions (hydrocarbures, métaux lourds, substances synthétiques, radionucléides...), accidentelles ou chroniques

Enjeux détaillés

Tous les enjeux

Localisation

Tout le site

Actions associées

SENSI-4

Maitres d'ouvrage

Gestionnaires de ports

Coûts prévisionnels

Coût d'investissement : à évaluer, avec les gestionnaires de ports

Fonctionnement : Temps du gestionnaire de port (animation, ingénierie de projet)

Partenaires

Gestionnaires de ports
Collectivités
ADEME
AE
OFB

Problématique

Le SDAGE Loire-Bretagne préconise dans son chapitre 10, disposition 10-B3 « Afin d'améliorer la qualité des eaux et des sédiments des ports et prioriser les actions de reconquête, il est fortement recommandé pour les ports qui ne l'ont pas déjà fait, d'établir des plans d'actions sur le fondement d'études diagnostiques environnementales à une échelle pertinente. »

L'objectif de cette action est d'accompagner les ports dans leurs démarches d'amélioration de la gestion de leurs effluents et de réduction des pollutions.

Il existe des labels et des certifications dont les cahiers des charges engagent les ports à diminuer les pollutions d'origines terrestre ou marine au sein et à l'extérieur de l'enceinte portuaire et ce par l'adaptation des équipements, de la gestion mais aussi par la formation des personnels et la sensibilisation des publics. Ces dispositifs lorsqu'ils sont contrôlés par des tiers concourent à motiver et reconnaître l'engagement environnemental des ports.

Le GPMNSN se doit aussi de répondre à la gestion de ces effluents. Il y a une méconnaissance du fonctionnement de son réseau d'assainissement qui doit être comblée pour, le cas échéant, le rendre plus efficace.

Mise en œuvre

Sous-action 1 : Encourager les ports à entreprendre des études diagnostiques et des actions d'amélioration de la qualité des eaux

Accompagner techniquement et financièrement les ports dans la réalisation des diagnostics et des actions d'amélioration de la gestion des effluents et de réduction des pollutions.

Sous-action 2 : Etudier l'opportunité des différents labels et certifications et encourager les démarches de labellisation/certification si opportun

Il existe de nombreux labels et certifications qui ne garantissent pas tous un réel engagement. Il s'agit ici d'analyser les différents dispositifs, d'échanger avec les acteurs pertinents (Agences de l'eau, associations de protection de l'environnement, gestionnaires de ports, associations d'usagers, ...) pour s'assurer de leur niveau d'exigence et de leur faisabilité sur le terrain. En fonction des conclusions de l'étude, accompagner les ports volontaires dans la réalisation des actions nécessaires à la labellisation/certification.

Sous-action 3 : Accompagner le GPM dans la mise en place d'un schéma directeur de son réseau d'assainissement

Il s'agit d'accompagner le GPM dans l'élaboration du diagnostic des ses réseaux d'assainissement et une fois le diagnostic posé, si nécessaire, il s'agira d'accompagner le GPMNSN dans la réflexion sur l'amélioration de son réseau.

Indicateurs de réalisation

- Nombre de ports ayant mené une étude diagnostique environnementale
- Nombre de ports ayant mené des actions d'amélioration de la gestion des effluents et de réduction des pollutions
- Nombre de ports ayant engagé une démarche de labellisation/certification
- Réalisation du diagnostic des réseaux du GPM

Références

- Fiche du PdA du DSF NAMO : D10-OE02-AN2
- [Certification Ports Propres – Ports Propres \(ports-propres.org\)](http://ports-propres.org)